

quatre puissances ou d'un Accord plurilatéral. Dans la mesure où l'on atteindra cette fin, la propagande communiste et les conditions qui provoquent l'apparition de comités d'action communistes se trouveront neutralisées en Europe occidentale.

Relèvement et union des pays d'Europe

Avant de terminer, qu'il me soit permis de dire quelques mots de la façon dont ces questions intéressent le Canada, d'abord pour ce qui est du Programme de rétablissement de l'Europe et, en second lieu, pour ce qui est des tendances à l'unité économique et politique de l'Europe occidentale que je viens de mentionner.

Pour ce qui est de la première question: le Programme de rétablissement de l'Europe comporte des achats en dehors des Etats-Unis. Une bonne partie des fonds votés par le Congrès en vue de ce programme a été réservée à cette fin. On ne s'attend pas, cependant, que cet article du programme modifie appréciablement le volume ou la direction qu'a pris le commerce du Canada en ces dernières années. La disposition du *Foreign Assistance Act* visant les achats à l'étranger peut cependant nous permettre de continuer à expédier à l'Europe occidentale des denrées que, autrement, à cause des difficultés où nous nous trouvons nous-mêmes à l'égard du dollar, nous aurions été obligés d'expédier vers des pays en mesure de nous payer en dollars ou en marchandises.

Etant donné la mesure où l'on compte que les Etats-Unis achèteront au Canada en vertu du Programme de rétablissement de l'Europe, on a exprimé l'avis qu'on peut maintenant compter que nous fournirons une nouvelle aide financière directe et considérable, à l'Europe occidentale. Toutefois, notre avoir de devises des Etats-Unis est encore beaucoup trop minime. Vendre contre des dollars américains seulement les denrées qui, par le passé, ne se payaient que partiellement en monnaie américaine, ne suffira pas à porter cet avoir à un niveau satisfaisant. Depuis la fin de la guerre, nous avons consenti aux nations de l'Europe,—sous forme de prêts, de crédits, de subventions,—un montant qui, compte tenu de la population du pays et du revenu national, ne le cède à nul autre. Il faut, toutefois, que nous réalisions un excédent de la balance internationale des comptes avant de songer à fournir à l'Europe occidentale une aide financière supplémentaire.

En vue d'atteindre un tel excédent, nous devons, entre autres choses, accroître le chiffre de nos exportations, continuer à nous priver de plusieurs de nos importations traditionnelles des pays du bloc-dollar, et importer davantage des pays de la zone du sterling.

Quant à la seconde question, que dire du rôle du Canada dans l'établissement de l'unité économique et de l'Union occidentale? La réaffirmation, le rétablissement d'un régime de commerce international, questions d'importance primordiale pour le Canada, sont inséparablement liés au relèvement de l'Europe. Le Royaume-Uni et les pays de l'Europe occidentale, qu'on ne l'oublie pas, ont, par le passé, offert des débouchés avantageux aux exportations du Canada. Notre régime économique serait gravement atteint si l'économie de ces pays s'effondrait. De plus, un effondrement créerait une atmosphère favorable au communisme, qui profite de l'insécurité, de l'inquiétude et de l'instabilité politique. Pour ces raisons, nous accueillons avec plaisir tout progrès dans la voie de l'unité économique de l'Europe, qui, en fin de compte, en assurant la sécurité politique et en aggrandissant le champ du commerce libre, offre au Canada un avantage sensible.

Pour ce qui est d'étendre le champ de la sécurité politique, le premier ministre (M. Mackenzie King) a déjà exposé succinctement à la Chambre, le 17 mars, l'attitude du Gouvernement au sujet du traité de Bruxelles signé par cinq puissances, lorsqu'il a déclaré:

Ce pacte constitue beaucoup plus qu'une simple alliance à l'ancienne mode. Il représente dans une certaine mesure l'idéal d'une sécurité collective assurée par un accord conclu en termes de la Charte des Nations Unies. La conclusion de ce fait un pas vers la paix. Il est probable qu'il sera suivi d'autres mesures du même genre jusqu'à ce que tous les Etats libres soient groupés en une association regroupant tous ceux qui sont disposés à accepter les responsabilités qu'implique l'assistance mutuelle en vue d'empêcher l'agression et de préserver la paix...

Le gouvernement canadien a suivi de près ces événements récemment survenus sur la scène internationale. Les peuples de toutes les nations libres peuvent être assurés que le Canada participera pleinement à tout mouvement qui donnera suite au projet d'établissement d'un régime efficace de sécurité collective par la conclusion de pactes régionaux conformes à la Charte des Nations Unies.

L'heure n'a pas encore sonné où il est sage ou utile que le Gouvernement aille si loin que cette déclaration motivée et, à tous égards, importante de sa politique.

J'ai indiqué une tournure possible des événements à l'Assemblée générale il y a sept semaines. J'ai alors déclaré qu'il n'était pas nécessaire afin de raffermir le régime de sécurité collective de l'Organisation, d'envisager la dissolution de celle-ci, ni la scission du groupe soviétique. L'Article 51 de la Charte des Nations Unies permet aux nations libres du monde de se grouper en vue de la défense collective sans sacrifier le caractère universel des Nations Unies.